

JOURNAL DU LOT

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi

CAHORS ET DÉP^t : Trois mois, 5 fr. ; Six mois, 9 fr. ; Un An, 16 fr.
HORS DU DÉP^t : — 6 fr. ; — 11 fr. ; — 20 fr.

Les abonnements se paient d'avance. — Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse.

CAHORS : A. LAYTOU, DIRECTEUR, RUE DU LYCÉE.

On est inscrit pour un abonnement de même durée, quand on se renvoie pas le numéro qui suit l'abonnement précédent.

L'agence HAVAS, rue Notre-Dame-des-Victoires, n° 34 et Place de la Bourse, n° 8, est seule chargée, à Paris, de recevoir les annonces pour le Journal.

ANNONCES (la ligne) 25 cent
RÉCLAMES 50 —

La publication des Annonces légales et judiciaires de tout le département est facultative dans le Journal du Lot.

| De CAHORS à LIBOS | | | | De LIBOS à CAHORS | | | | De CAHORS à MONTAUBAN | | | | De MONTAUBAN à CAHORS | | | | De CAHORS à CAPDENAC | | | | De CAPDENAC à CAHORS | | | | |
|-------------------|-------|-------|---------|-------------------|-------|-------|---------|-----------------------|-----------|-------|---------|-----------------------|-----------|-------|---------|----------------------|----------|-------|---------|----------------------|----------|-------|---------|------|
| CAHORS | Libos | Poste | Omnibus | CAHORS | Libos | Poste | Omnibus | CAHORS | Montauban | Poste | Omnibus | CAHORS | Montauban | Poste | Omnibus | CAHORS | Capdenac | Poste | Omnibus | CAHORS | Capdenac | Poste | Omnibus | |
| 7 31 | 1 47 | 6 44 | 7 31 | 1 47 | 6 44 | 7 31 | 1 47 | 6 44 | 7 31 | 1 47 | 6 44 | 7 31 | 1 47 | 6 44 | 7 31 | 1 47 | 6 44 | 7 31 | 1 47 | 6 44 | 7 31 | 1 47 | 6 44 | 7 31 |

Cahors, le 22 Décembre.

LA NOUVELLE LOI MILITAIRE ALLEMANDE

L'armée allemande va subir encore une augmentation considérable.

Il ne s'agit plus cette fois d'une majoration de l'effectif permanent.

Cet accroissement a été réalisé il y a quelques mois à peine et il paraît difficile de le dépasser.

La réforme projetée porte sur l'organisation des réserves.

Au point de vue de la mobilisation, les troupes allemandes forment trois groupes distincts : l'armée, la landwehr et le landsturm.

L'armée active se compose de sept ou huit contingents. suivant la saison : trois contingents de l'armée permanente, le service étant de trois ans ; quatre ou cinq contingents de la réserve active, où comptent pendant quatre ans et demi les militaires qui sont restés pendant trois ans sous les drapeaux ; du 1^{er} avril au 1^{er} octobre, il n'y a que quatre contingents dans la réserve et cinq pendant les six autres mois de l'année, en vue d'une guerre commençant avant le 31 mars, alors que les jeunes soldats incorporés en octobre précédent, ne sont pas encore considérés, dans toutes les armes, comme aptes à faire la guerre.

On estime que ces huit contingents donneraient environ 1,300,000 hommes complètement instruits.

Mais l'armée active dispose encore de douze contingents d'une autre réserve, dite réserve de remplacement, dont la composition se rapproche à la fois de notre seconde portion du contingent et de notre catégorie

des dispensés pour situation de famille. Dans cette réserve se trouve une certaine quantité d'hommes qui ont reçu l'instruction d'un stage de quelques semaines sous les drapeaux.

Derrière l'armée, vient la landwehr où les hommes comptent pendant quatre ans et demi après avoir passé par la réserve active. La landwehr comprend quatre contingents dans la saison où la réserve n'en a que quatre.

La landwehr a une force d'environ 700,000 hommes instruits.

Nous trouvons enfin le landsturm qui renferme deux éléments distincts ; d'abord, un premier ban analogue à notre réserve d'armée territoriale, mais fort de dix contingents, ensuite une levée en masse englobant tous les hommes de l'âge de dix-sept ans à l'âge de quarante-deux ans, qui ne font partie ni de l'armée, ni de la réserve active, ni de la landwehr.

Au résumé, les forces allemandes absorbent en temps de guerre vingt-cinq contingents, savoir :

De l'âge de dix-sept ans à l'âge de vingt ans, trois contingents dans le landsturm.

De l'âge de vingt ans à l'âge de vingt-trois ans, trois contingents dans l'armée.

De l'âge de vingt-trois ans à l'âge de vingt-sept ans et demi, quatre ou cinq contingents dans la réserve active, suivant les saisons.

De l'âge de vingt-sept ans et demi à l'âge de trente-deux ans, quatre ou cinq contingents dans la landwehr, suivant les saisons, le total de ces contingents et de ceux de la réserve active étant toujours de neuf contingents.

De l'âge de trente-deux ans à l'âge de quarante-deux ans, dix contingents dans le

landsturm qui compte encore les divers éléments que nous avons désignés plus haut.

Ajoutons que les hommes de la seconde portion et de la catégorie des dispensés par situation de famille, comptent pendant douze années dans la réserve de remplacement, d'où ils sortent pour passer dans le landsturm.

Le projet soumis en ce moment au Reichstag, et qui sera certainement voté, contient trois dispositions principales sur lesquelles il nous paraît indispensable d'insister.

Il étend le service dans la landwehr jusqu'à l'âge de trente-neuf ans.

Il recule à l'âge de quarante-cinq ans la libération définitive du service dans le landsturm.

Il édicte l'habillement, l'équipement et l'armement du landsturm, de manière que celui-ci soit apte à toute opération militaire.

Nous trouverions encore bien d'autres prescriptions intéressantes dans la loi projetée, mais elles ne sont que secondaires en présence de celles que nous venons d'indiquer.

Quand la loi nouvelle aura été votée, les forces allemandes engloberont vingt-huit contingents d'hommes instruits, déduction faite de la réserve de remplacement dont l'organisation est d'ailleurs améliorée.

Ces vingt-huit contingents se répartiront comme il suit :

1^o Armée active avec sa réserve, huit contingents d'hommes instruits, de l'âge de vingt ans à l'âge de vingt-sept ans : 1,300,000 soldats ;

2^o Landwehr, douze contingents d'hommes instruits de l'âge de vingt-sept ans à l'âge de trente-neuf ans : 1,700,000 soldats dont 800,000 dans le premier ban de l'âge de vingt-sept ans à l'âge de trente-deux ans

et 900,000 dans le second ban, de l'âge de trente-deux ans à trente-neuf ans ;

3^o Landsturm, premier ban cinq contingents d'hommes instruits, de l'âge de quarante ans à quarante-cinq ans, second ban trois contingents d'hommes non instruits de l'âge de dix-sept ans à l'âge de vingt ans et levée en masse de tous les hommes de vingt à quarante-cinq ans qui ne font partie, ni de l'armée, ni de la réserve, ni de la landwehr.

Laissant de côté l'extension du landsturm, nous voyons que la nouvelle loi a pour objet d'augmenter de 900,000 hommes les forces mobilisables de l'armée allemande, car le second ban de la landwehr, qui va être ainsi organisé et qui correspond exactement à notre réserve d'armée territoriale, serait mobilisé exactement comme les troupes de l'armée, de la réserve active et du premier ban de la landwehr, et entrerait en campagne comme celle-ci.

Telle est, au milieu d'autres qui ne sont pas sans importance d'ailleurs, la disposition capitale de la loi projetée et que le Reichstag votera, sans même s'arrêter à la dépense que vont causer l'habillement, l'équipement et l'armement des sept contingents nouveaux de la landwehr et des huit contingents réguliers du landsturm, qui jusqu'ici n'avait aucune organisation, aucun cadre, aucun magasin.

Nous marchons donc de plus en plus vers l'exagération des armements et de la paix armée.

C'est l'Allemagne qui, sous prétexte d'intentions pacifiques, impose à l'Europe cette progression croissante de sacrifices et de dépenses infructueuses. Il importe de le proclamer.

**

74 FEUILLETON DU JOURNAL DU LOT

LES AVENTURES D'un Peau-Rouge

A PARIS LES FAUVES DES SAVANES DEUXIÈME PARTIE

X

OU LE CŒUR-SOMBRE TROUVE A L'IMPROVISTE LE PRÉTEXTE QU'IL CHERCHAIT POUR RETOURNER AU PLUS VITE A LA FLORIDA.

C'était l'œuvre des infiniment petits qui jamais ne s'arrêtent, accomplissent leur mystérieux arcanes.

Deux heures s'écoulaient ainsi.

Les chasseurs dormaient profondément, leurs visages cachés sous d'épais mouchoirs pour se préserver des cuisantes piqûres des moustiques, dont les myriades se jouaient dans chaque rayon de soleil.

Tout à coup les chevaux qui, depuis qu'ils avaient achevé de broyer leur provende, se tenaient la tête baissée et restaient immobiles, faisant probablement leur siesta, eux aussi, eurent un frissonnement dans tout le corps, redressèrent brusquement la tête et pointèrent les oreilles.

Ils avaient entendu, avec leur finesse d'ouïe

ordinaire, quelque bruit suspect.

Puis, après un instant, ils se rapprochèrent des chasseurs endormis et poussèrent un hennissement doux et plaintif, comme s'ils demandaient secours à leurs maîtres.

Les chasseurs et les coureurs des bois, si profondément qu'ils dorment, s'éveillent au plus léger bruit, et en ouvrant les yeux rentrent aussitôt en possession de leurs facultés.

Cœur-Sombre et Main-de-Fer, réveillés en sursaut par les hennissements plaintifs des chevaux, bondirent sur leurs pieds, la carabine à la main. Ils penchèrent le corps en avant et écoutèrent. Ils n'entendirent rien.

Cependant les deux animaux donnaient des preuves évidentes de peur.

— C'est peut-être un jaguar, dit Cœur-Sombre.

— Ou un ours gris, répondit Main-de-Fer.

— Qui sait ? reprit Cœur-Sombre ; prenons nos précautions.

Ils cachèrent les chevaux au milieu d'un épais buisson et s'embusquèrent de chaque côté, le doigt sur la détente de la carabine, l'œil au guet, l'oreille tendue.

Plus d'un quart d'heure s'écoula ainsi.

Les chasseurs restaient immobiles comme s'ils eussent été changés en pierre.

Bientôt un bruit faible d'abord, mais qui s'accrut rapidement et prit les proportions d'une course échevelée à travers les buissons et les halliers, se fit entendre sous le couvert, se rapprochant de plus en plus de l'embuscade où se tenaient les chasseurs.

Un cavalier mexicain parut, galopant à travers les halliers, bondissant par dessus les buissons,

sans chapeau, les vêtements en lambeaux, couvert de sang et affaîssé sur sa selle.

En pénétrant dans la clairière il se détourna à demi sur sa monture, épaula sa carabine et fit feu.

Deux détonations répondirent aussitôt de l'intérieur de la forêt, et une nuée de flèches vint tomber dessus et tout autour du cavalier.

Celui-ci ouvrit les bras, lâcha sa carabine, chancela comme un homme ivre et perdit les étrières.

Il rejeta machinalement le haut du corps en avant, et s'accrocha à la crinière de son cheval.

Mais au même moment l'animal poussa un cri d'agonie, se dressa droit sur ses pieds de derrière, battit l'air de ses pieds de devant, et se renversa en arrière avec son cavalier.

Les deux chasseurs s'étaient prestement embusqués chacun derrière un arbre.

Ils étaient armés de carabines à doubles canons tournants.

Ils répondirent aux deux coups de feu tirés de la forêt par quatre coups de carabine probablement bien ajustés, car de grands cris s'élevèrent aussitôt sous le couvert et furent immédiatement suivis du bruit d'une fuite précipitée.

Les chasseurs firent une seconde décharge.

Les fuyards, quels qu'ils fussent, redoublèrent de vitesse.

Bientôt le bruit de leur course se perdit dans le lointain.

Les chasseurs quittèrent alors leur embuscade.

— Secourons ce pauvre diable, dit Cœur-Sombre.

— Hum ! il doit être bien malade, répondit Main-de-Fer en secouant la tête.

— Raison de plus pour nous hâter.

— C'est juste, fit Main-de-Fer.

Et, tout en courant, il se baissa et ramassa une

flèche qu'il examina avec une sérieuse attention.

— Eh bien ? demanda Cœur-Sombre.

Ce sont des Apaches, répondit l'autre en rejetant la flèche.

— Je m'en doutais. Ces vagabonds ont cru,

en entendant notre riposte, avoir été conduits dans une embuscade par le pauvre diable qu'ils

poursuivaient ; ils ont détalé comme un vol d'urubus.

— Les Apaches sont les plus lâches coquins de la prairie, répondit Main-de-Fer en haussant les épaules avec mépris.

Tout en échangeant ces quelques paroles, les chasseurs étaient arrivés près du cheval.

L'animal était mort.

Ainsi que nous l'avons dit, en se renversant en arrière, il était tombé sur son cavalier, dont le corps presque tout entier était engagé sous lui.

— L'homme et la bête sont trépassés, dit philosophiquement Main-de-Fer, il n'y a plus rien à faire.

— C'est possible, répondit son ami, mais encore faut-il s'en assurer. Aide-moi.

Ils soulevèrent le cheval et le repoussèrent de côté.

L'homme, ainsi qu'ils l'avaient prévu, avait cessé de vivre.

Non pas étouffé par le cheval, mais par suite des nombreuses blessures qu'il avait reçues, et par lesquelles son sang achevait de s'écouler.

GUSTAVE AIMARD. (A suivre).

NOUVELLES POLITIQUES

La Dissolution

Nous avons dit qu'une campagne allait être entamée en faveur de la dissolution ; nous ne pouvons que confirmer la chose. Dans ces conditions, il est intéressant de relater quelle est sur cette question la manière de voir des différents groupes de la Chambre.

A Droite, on ne peut que gagner des sièges. Nous savons bien qu'on objectera que dans le Pas-de-Calais et le Nord les conservateurs ont été remplacés par des républicains ; mais il y a une différence entre une élection partielle et une élection générale.

A l'Extrême Gauche on est indifférent. Les membres formant ce groupe estiment qu'ils reviendraient, et que leur nombre serait à peu près le même.

A la Gauche radicale, on est pour le statu quo. M. Lockory l'a déclaré nettement, il y a quelques jours, dans son discours. La raison en est la crainte de voir les conservateurs gagner des sièges.

Quant aux opportunistes (Union des Gauches), ce sont eux qui poussent le plus à la dissolution et qui insistent journellement auprès de M. Carnot pour qu'il y adhère.

Ils sont convaincus que de nouvelles élections leur seraient très avantageuses, et que, soit sur les radicaux, soit sur les conservateurs, ils pourraient gagner une centaine de sièges. C'est ce qu'il faudrait démontrer.

En admettant que le président de la République et le Sénat accordent la dissolution, à quelle époque se ferait-elle ? Il ne faut pas oublier que les élections municipales auront lieu vers la fin d'avril ou au commencement de mai. Y procéder immédiatement avant cette époque est impossible. Y procéder immédiatement après ne se peut pas davantage, étant donné les haines que susciteront, entre républicains, les querelles de clocher.

Les élections anticipées, si elles se font, auraient-elles lieu avec le mode de scrutin actuel ? Nous croyons dès aujourd'hui pouvoir répondre : Oui. M. Prevet a bien l'intention de présenter une proposition tendant au rétablissement du scrutin d'arrondissement, mais elle sera repoussée.

Le monument d'Edmond About

Cette après-midi a eu lieu au Père-Lachaise l'inauguration du monument d'Edmond About. Un grand nombre d'anciens amis du défunt s'y étaient rendus.

Mme Edmond About, ses filles et son fils, assistaient à la cérémonie. On remarquait M. Jules Ferry, qui a été complimenté sur son rétablissement.

Plusieurs discours ont été prononcés, notamment par MM. Renan et Claretie.

Danger « immédiat ». — Lord Salisbury a pris, mardi, à Derby, la parole dans une grande réunion conservatrice et a dit :

« Je suis obligé de parler avec une grande réserve sur les questions qui se rapportent aux affaires étrangères et à me borner à dire que, d'après nos informations diplomatiques, l'effroi qui paraît avoir saisi les journaux et les bourses d'Europe n'est nullement justifié. On regarde souvent les relations des puissances étrangères comme plus critiques qu'elles ne sont vraiment, par suite de l'acrimonie de la polémique des journaux.

» Le marquis de Salisbury a répété qu'il n'y a aucune raison, en dehors des articles de la presse,

de croire qu'un danger immédiat menace la paix de l'Europe.

» Je dis danger immédiat, a-t-il ajouté, parce que l'existence même des armements toujours croissants constitue un danger continu ; et il serait téméraire, l'homme qui voudrait embrasser beaucoup d'années dans ses prédictions à partir de l'heure présente. Les nuages sont surchargés d'électricité et l'orage peut éclater d'un moment à l'autre. Lorsque la guerre éclatera, elle éclatera sans avertissement préalable, et il est par conséquent nécessaire de se préparer à toute éventualité.

Bruit d'attentat contre le tzar

La Correspondance, de Vienne, se fondant sur une prétendue dépêche chiffrée reçue par elle, répand la nouvelle qu'un attentat aurait été commis sur l'empereur Alexandre et qu'un mouvement révolutionnaire aurait éclaté à Saint-Petersbourg, l'empereur aurait été blessé.

L'agence Havas n'a reçu de Russie, ni d'aucun autre point, aucune nouvelle semblable.

Affaire Châtelain.

Le sergent Châtelain a été transféré à la prison militaire de la caserne Gazan pour être mis à la disposition du commandant de gendarmerie jusqu'à son départ pour Nice, qui a eu lieu par le train de 7 h. 23.

Il est arrivé à Nice à 8 h. 15.

Les deux gendarmes qui l'escortaient lui ont fait prendre des rues détournées pour le soustraire aux manifestations hostiles de la population, et l'ont conduit aux nouvelles prisons de la place d'Armes.

Dans l'après-midi, Châtelain et la fille Joséphine ont été extraits de leur cellule et conduits au parquet, où M. Olivier, juge d'instruction, leur a fait subir séparément un long interrogatoire en présence de M. du Moiron, procureur de la République.

Châtelain a persisté dans son système de défense : il affirme avoir reçu des propositions du gouvernement allemand peu de temps après sa punition.

S'il dit vrai, ceci doit faire juger la façon vraiment terrifiante dont l'Allemagne fait surveiller notre armée. A peine, en effet, ses agents ont-ils lieu de croire qu'un sous-officier récemment puni doit être dans une disposition d'esprit à accueillir toute idée de vengeance, qu'ils lui font envoyer des propositions de Berlin ! Faut-il que nous soyons espionnés de près !

CHRONIQUE LOCALE ET RÉGIONALE

Armée. — Notre compatriote M. le contre-amiral Pallu de la Barrière est nommé major général de la marine, à Cherbourg.

Conseil d'Etat. — M. François Rousset, vient d'être reçu avec le n° 1, auditeur au Conseil d'Etat.

M. François Rousset est le fils de notre compatriote M. Charles Rousset, conseiller d'Etat.

Doctorat en droit. — Notre compatriote M. Ernest Talou, fils de l'honorable conseiller général du canton de Saint-Géry, vient de subir avec succès le premier examen du doctorat en droit, devant la Faculté de Paris.

Ponts-et-chaussées. — Par décisions de M. le ministre des travaux publics qui

auront leur effet à partir du 1^{er} janvier, M. Louis Bonnes, conducteur des ponts et chaussées de quatrième classe, attaché dans le département de l'Ariège au service d'études et travaux du chemin de fer de Lavalenet à Bram, sera attaché dans le département du Lot, au service de la ligne de Montauban à Brive, en remplacement de M. Billio, sous chef de section décédé.

— M. Paul Dathil, conducteur des ponts et chaussées de 4^e classe, attaché dans le département des Landes, au service d'études et travaux de la ligne de Nérac à Mont-de-Marsan, sera attaché, dans le département du Lot, au service du chemin de fer de la ligne de Montauban à Brive, en remplacement de M. Michaut, sous-chef de section, licencié.

— M. Castet, conducteur des ponts et chaussées de 2^e classe, attaché dans le département de la Mayenne, au service de la construction du chemin de fer de Ponacé à Laval, sera attaché dans le département du Lot, au service d'études et travaux de chemins de fer confié à M. l'ingénieur en chef Pihier, en remplacement de M. Majoux, chef de section principal, licencié.

Martel. — Ecole primaire supérieure.

— Une session d'examen au certificat d'études primaires élémentaires, spécialement destinée aux élèves qui demandent à entrer à l'école primaire supérieure de Martel, aura lieu au siège de cette école du 22 au 25 courant.

Les inscriptions seront reçues jusqu'au jour de l'examen.

Dynamite.

— Dans la nuit de dimanche à lundi dernier à Souillac, un individu jusqu'à présent inconnu, a placé une cartouche de dynamite sur la marche extérieure du logement habité par M. Trogia, entrepreneur de travaux publics à la gare de Souillac ; par suite de l'explosion le bas du panneau de la porte a été projeté contre la cloison lui faisant face et la percée ; 23 carreaux de la porte sur 24 ont été brisés.

Tout s'est borné à des dégâts matériels qui auraient pu être plus graves. Onze personnes habitent la maison occupée par l'entrepreneur.

Les Roques.

— On nous annonce que les ouvriers qui travaillaient au tunnel de Roques, commune d'Uzech, se sont mis en grève.

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS

Fêtes du premier de l'An

Billets d'Aller et Retour à Prix réduits.

— A l'occasion des Fêtes du premier de l'An, les billets d'aller et retour comportant une réduction de 25 0/0 sur le prix du tarif général délivrés les 31 Décembre 1887 ; 1^{er}, 2, 3 et 4 janvier 1888 seront valables jusqu'aux derniers trains de la journée du jeudi 5 janvier.

Les billets de ou pour Paris conserveront leur durée de validité lorsqu'elle sera supérieure à celle fixée ci-dessus.

La compagnie d'Orléans, toujours à la tête des améliorations à réaliser dans son service de traction, fait construire, en ce moment, une locomotive modèle dont la vitesse effective et normale sera de 120 kilomètres à l'heure. Cette puissante machine est destinée à l'express du

plus remarquables.

Le même écrivain a déjà donné à la collection Hetzel le « Petit Roi » et les « Epreuves de Norbert. »

Les Jeunes Filles de Quinebasset, par J. Lermont, d'après S. May. — Un volume in-8 illustré par Paul Destez. — Broché, 7 fr. ; Cartoné, 10 fr. ; Relié, 11 fr.

Cette adaptation française d'un livre américain est un pur chef-d'œuvre. La naïveté pleine de charme du récit, jointe à l'enseignement par les bons exemples, ne manquera pas de solliciter l'attention des jeunes lecteurs et lectrices, curieux de choses littéraires, intéressantes et saines.

Rien n'est plus touchant et parfois plus humoristique que les notes de la très sympathique héroïne, écrites au jour le jour, dans un milieu où les affections ne lui sont pas, loin de là, toutes acquises ; et rien n'est plus gai que les portraits, dessinés par elle, de tant de personnages jeunes ou vieux, tous d'une saisissante originalité.

Il aurait été regrettable qu'une œuvre aussi exquise n'ait pas sa place dans la « Bibliothèque d'Education et de Récréation » à côté de « Jack et Jane » et de la « Petite Rose, ses six tantes et ses sept cousins », deux œuvres que J. Lermont avait déjà adaptées en collaboration avec P.-J. Stahl, qui a excellé dans cette tâche difficile.

Les jolies vignettes de Paul Destez auront leur part d'un succès si heureusement mérité.

Promenade d'une Fillette autour d'un Laboratoire, par P. Gouzy. — Un volume in-8 illustré par P. Tournois. — Broché, 4 fr. 50. ; Cartoné toile, tranches dorées, 6 fr.

L'auteur du « Voyage d'une Fillette au pays

Midi qui dessert Orléans, Tours, Angoulême, Bordeaux et l'Espagne.

Elle sera probablement mise en marche pour le service d'été prochain.

CHRONIQUE THÉÂTRALE

La représentation de la Favorite a fait mardi soir salle comble.

Les spectateurs n'ont pas eu à regretter leur empressement. La troupe de M. Pilo contient des éléments de choix.

M. Carroul excellent baryton, bonne et solide voix, qui peut paraître un peu rude peut-être sur nos scènes exigeuses, a donné au rôle du roi Alphonse toute l'ampleur désirable.

M. Bailly a rendu avec bonheur le rôle de Fernand ; sa voix de ténor est généreuse, d'un timbre excellent et se prête à toutes les nuances. Certes M. Bailly est un chanteur d'avenir et beaucoup de témoins sur les grandes scènes lyriques n'ont pas les ressources vocales dont il dispose et que l'étude développera encore. Toutes nos félicitations à M. Bailly pour la façon intelligente dont il a chanté le rôle de Fernand.

Nous ne nous étendrons guère sur le reste de la troupe. Mlle Dumoulin fut autrefois une chanteuse fort agréable. Nous l'avons, il y a quelques années, fort applaudie sur notre scène. Malheureusement, tout passe, surtout la voix.

Le rôle de Balthazar est un rôle important dans la Favorite. Il faut pour le rendre convenablement une large voix de basse noble qui emplit la salle de « crainte et d'effroi » et fasse frissonner sous l'anathème. Le pensionnaire de M. Pilo a manqué de cette ampleur nécessaire.

En somme, soirée très suffisante et telle qu'il nous en faudrait souvent à Cahors. Aussi le public espère-t-il que la municipalité sympathique aux arts, nous le savons, fera quelques sacrifices qui permettront à M. Pilo de nous présenter une troupe absolument irréprochable. M. Pilo est un de ces vieux artistes lyriques qui ont eu leur large part de succès et qui conservent jusqu'au bout l'amour-propre de leur art. Avec ces directeurs-là on est toujours certain d'avoir de vrais artistes, pourvu qu'on les encourage.

Nous sommes assuré que nos édiles, pas plus que le public Cadarcien, ne lui feront défaut.

Lundi 26 décembre 1887

Représentation extraordinaire, avec le concours de M^{lle} DOUAU, dogazon du Théâtre de la Monnaie de Bruxelles, de Lyon, de Marseille, de Toulouse.

MIGNON

Opéra-comique, en 3 actes et 4 tableaux, M. Bailli, remplira le rôle de Wilhem Maëster.

Musique du 7^{me} de ligne

(de 3 à 4 h. du soir, Allées Fénélon).

PROGRAMME DU JEUDI 22 DÉCEMBRE 1887.

| | |
|-------------------------------------|------------|
| Pas redoublé | X... |
| La Petite Mariée (ouverture) | Lecoq. |
| Le Soir (valse) | O. Métra. |
| Lucrèce Borgia (solo de clarinette) | Donizetti. |
| La Violette bleue (mazurka) | Gungl. |

Troubles à Mazamet.

— Les ouvriers de l'usine Durand, à Mazamet, sont en grève. D'autres ouvriers, venus de Yès, village

des Etoiles » poursuit, avec une grande autorité, le but qu'il s'est proposé, c'est-à-dire l'exposition très claire, très simple et très attachante, en même temps que savante, des divers phénomènes physiques, et l'enseignement, par la pratique des choses, des notions générales de la physique, de la chimie et de l'hygiène générale.

La tâche n'est pas commode, assurément ; mais M. Gouzy s'en tire à merveille ; il a le don de la vulgarisation et il sait mettre ses connaissances, aussi solides que variées, à la portée des jeunes intelligences.

C'est là d'excellente besogne, et fructueuse au premier chef, car elle supprime tout ce qu'il y a d'aride et de par trop technique dans une science dont l'ignorance absolue n'est plus permise aujourd'hui.

M. Gouzy est le plus clair des maîtres et le plus sûr des guides. Son nouveau livre, lu et médité avec mesure, apprendra plus de choses et les fera mieux saisir que tant de traités indigestes qui, au lieu de fixer l'attention et de captiver l'esprit, fatiguent et découragent les plus désireux de s'instruire.

J. Macé, Grimard, Elisée Reclus, Flammarion, Viollet-le-Duc, Charles Clément, Du Temple, Rey, ont, chacun dans leur spécialité, contribué à la vulgarisation scientifique et artistique qui occupe une place si importante dans la Collection Hetzel.

(A suivre).

J. HETZEL ET Cie, EDITEURS, 18 RUE JACOB, PARIS.

Le Bachelier de Séville, par André Laurie. — Un volume in-8, illustré par Atalaya. — Broché, 7 fr. ; Cartoné, 10 fr. ; Relié, 11 fr.

L'auteur de la « Vie de Collège dans tous les pays » ajoute une pierre nouvelle à l'édifice qu'il a inauguré avec tant de bonheur.

Le « Bachelier de Séville », orné des illustrations originales d'Atalaya, un artiste espagnol, ancien étudiant et peintre fidèle de ses propres souvenirs, tout en nous montrant ce qu'est l'enseignement classique en Espagne, — lequel a beaucoup d'analogie avec le nôtre — demeure un récit palpitant d'intérêt, où les hasards de la guerre civile mettent en présence, dans les camps opposés, camarades de collège et professeurs.

De là, des scènes ingénieusement amenées et qui, conduites de main de maître, font de ce volume, un des plus intéressants de la série où la « Vie de collège en Angleterre », les « Mémoires d'un Collégien », « Tito le Florentin », « l'Écolier hanovrien », et, plus récemment, « Autour d'un Lycée japonais », ont mis successivement en évidence les brillantes qualités littéraires de M. André Laurie.

La Madone de Guido Reni, par Bénédicte. — Un volume in-8, illustré par A. Marie. — Broché, 7 fr. ; Cartoné, 10 fr. ; Relié, 11 fr.

Voici certes un volume bien propre à captiver l'attention des lecteurs et qui pourra aussi faire frissonner, un tant soit peu, les mères de famille. C'est l'histoire de l'enlèvement d'une fillette par des bergers de la campagne de Rome, de sa séquestration, et enfin de sa vie dans le milieu

étrange où elle est forcée de vivre, jusqu'à ce que les événements, très bien dirigés par l'auteur, la ramènent dans les bras de sa mère dont elle a peine à se faire reconnaître.

Il y a beaucoup d'art et beaucoup de tendresse dans ce livre qui parle au cœur même et fait naître l'émotion la plus communicative. Il est impossible de mettre, dans une œuvre destinée à la jeunesse, plus de charme et plus de drame. Ajoutons que les illustrations d'Adrien Marie sont dignes du texte, et d'une exactitude artistique incomparable.

L'Oncle Philibert, par S. Blandy. — Un volume in-8 illustré par Adrien Marie. — Broché, 7 fr. ; Cartoné, 10 fr. ; Relié, 11 fr.

C'est là un de ces livres complets pour lesquels on ne saurait avoir trop d'éloges, et qui les mériteraient tous. Le début est une merveille et, chose non moins appréciable, l'ouvrage entier est digne de ce commencement.

Les lecteurs se souviendront longtemps de la maison patriarcale de « l'Oncle Philibert » et de la grande compassion qu'on y a des pauvres et des déshérités. On se plaît à lire et à relire de pareilles œuvres à un moment où la littérature grossière, agonisante espérons-le, en est à ses derniers spasmes, et où l'on revient à ces bonnes et saines lectures qui élèvent l'âme et fécondent la pensée.

« L'Oncle Philibert » est un de ces bijoux littéraires, nombreux dans la « Bibliothèque d'Education et de Récréation », et qui sont cause de son légitime crédit auprès d'un public de choix. Adrien Marie a admirablement compris et rendu la pensée de l'auteur dans une illustration des

situé dans la montagne, s'étant présentés pour les remplacer, les grévistes furieux, résolurent de leur faire un mauvais parti. Dans la journée du jeudi 8 décembre, ils mirent leur projet à exécution. Une collision sanglante eut lieu : on compte 5 blessés. Les autorités ont été obligées d'intervenir, et l'on ne sait encore ce qui surviendra, car les esprits paraissent fort excités jusqu'à ce jour. Cependant l'on espère que les cinq brigades de gendarmerie qui sont concentrées à Mazamet suffiront à tenir les émeutiers en respect.

La monnaie de nickel. — On lit dans le Figaro :

C'est une affaire décidée; la monnaie de bronze va disparaître pour faire place à la monnaie de nickel. Ce qui a, jusqu'à présent, retardé cette modification, depuis si longtemps en question, c'était la crainte d'une confusion possible entre l'argent et le nickel qui est, comme lui, blanc et brillant. On parlait de faire les pièces octogones au lieu de rondes, ou bien de les percer d'un trou au centre, comme font les Chinois, ou ce qui semblait le plus simple, de faire les inscriptions en creux, comme elles existent sur les pièces similaires, sous et deux sous belges. On s'est décidé à faire la différence sur tranche seulement, et l'Hotel des monnaies vient de frapper le modèle qui semble réunir tous les suffrages.

La nouvelle pièce, à première vue, paraît ronde; mais la tranche est coupée de vingt pans, dont les arêtes, au toucher, la font si facilement distinguer de la monnaie d'argent. Elle porte, du côté pile, un chiffre assez gros indiquant sa valeur, 5, 10, 20 centimes, entouré des mots : *Liberté, Egalité, Fraternité*.

Quant au sujet du côté de face, ce ne sera ni la tête de la République des pièces de 1 franc et des sous, ni le Génie des louis d'or actuels, ni les personnages allégoriques des pièces de 5 francs. Ce sujet, une fois le modèle adopté, sera mis au concours avant la frappe définitive.

L'émission décidée jusqu'à présent doit comprendre; 10 millions de pièces de vingt centimes; 35 millions de pièces de dix centimes; 25 millions de pièces de cinq centimes. Cette émission se ferait au fur et à mesure de la fabrication et donnerait lieu à un retrait progressif des monnaies de bronze par sommes égales.

AGRICULTURE

LA CRISE DU BÉTAIL

(Suite).

Le gros point noir de la situation, c'est l'avilissement de plus en plus accentué des prix. Les foires de la fin de novembre, dites de la Saint-André, ont été aussi désolantes sous ce rapport que les foires dites de la Toussaint et de la Saint-Martin.

Les journaux des diverses régions de la France nous font des descriptions navrantes de ces foires, où de malheureux fermiers ne trouvent à vendre leurs animaux que pour la moitié ou le quart de ce qu'ils leur ont coûté.

Les foires de l'Ouest, surtout celles de l'Anjou, du Poitou, du Limousin, de la Saintonge, de tout le Sud-Ouest jusqu'aux Pyrénées nous envoient un triste écho des lamentations du monde agricole.

Parmi les causes de l'avilissement des prix du bétail, se trouve la diminution de la consommation générale de la viande, fruit naturel et inévitable de la crise économique qui sévit sur toutes les classes de la population. La préfecture de la Seine vient de nous fournir un document significatif à ce sujet; c'est un relevé de la consommation de la viande à Paris, pendant les dernières années. Il en résulte que cette consommation a baissé en deux ans, de 1884, à 1886, de 7 0/0. Il n'est pas douteux qu'un relevé analogue, qui serait fait dans toutes les communes de France, n'aboutit à un résultat semblable. Ainsi, diminution de 7 0/0 dans la consommation, augmentation du bétail d'élevage par suite de la crise des céréales, importation croissante de bestiaux étrangers, voilà trois faits d'une importance majeure qui expliquent la présente crise.

Malheureusement, ces faits ne nous mettent pas sur la voie d'une prochaine amélioration. Ce n'est pas la politique radicale qui pourrait autoriser de telles espérances, loin de là. Il n'est pas trop aisé de prévoir des causes d'aggravation à toutes les misères qui étouffent aujourd'hui toutes les branches de la production agricole et industrielle.

Que faire dans cette situation? Quels conseils peut-on offrir à nos éleveurs? Il y a quatre ans, lorsque la crise sévissait sur les blés, on leur disait : faites moins de blé et élevez plus de bétail. Aujourd'hui, ceux qui ont suivi ce conseil

sont aussi avancés que les autres; ils ont en plus les dépenses que leur a coûté la transformation. Faut-il donc renoncer à l'élevage amélioré du bétail? Loin de moi la pensée de soutenir une telle opinion. Je puis seulement remarquer que les contrées où la crise du bétail inflige les moindres misères sont celles où le lait est le produit principal de cet élevage. Les beurres et les fromages ont généralement subi une dépréciation moindre que la plupart des autres produits agricoles.

L'élevage des races bonnes laitières est donc, à l'heure présente, la spécialité la plus recommandable en général, en y ajoutant celle d'une fabrication rationnelle des beurres et des fromages, c'est-à-dire une fabrication qui assure à ces produits une bonne qualité marchande. Je puis constater avec satisfaction que des efforts fructueux ont été tentés en ce sens dans plusieurs régions du sol français, notamment en Bretagne, dans l'Ille-et-Vilaine. Je pourrais citer plusieurs propriétaires qui ont créé eux-mêmes sur leurs terres une beurrerie alimentée par le lait de leurs fermiers et de leurs métayers, et dont les revenus sont répartis au prorata des quantités fournies par chacun d'eux.

Quelques syndicats sont en voie de créer des fabrications analogues. On ne saurait trop encourager ces créations qui, outre les profits qu'elles rapportent, ont le mérite inappréciable de réveiller l'esprit de corps et de solidarité dans le monde agricole.

Donc on ne peut renoncer ni à l'élevage du bétail, ni à la culture du blé. Le fameux cliché : Faites autre chose! qui a fleuri dans les journaux parisiens, ayant dépassé les limites permises du ridicule, il faut en revenir quand même aux deux branches capitales de la culture, sinon il faudrait dire : *finis Gallie!*

(Le Monde.)

Les vignes phylloxérées

L'Officiel promulgue la loi qui exonère de l'impôt foncier les terrains nouvellement plantés en vigne dans les départements ravagés par le phylloxéra. En voici la teneur :

Article premier. — Dans les arrondissements déclarés atteints par le phylloxéra, les terrains plantés ou replantés en vignes âgées de moins de quatre ans lors de la promulgation de la loi, seront exempts de l'impôt foncier.

Ils ne seront soumis à cet impôt que lorsque les vignes auront dépassé la quatrième année dans les arrondissements déclarés atteints, ou dans ceux qui le seront postérieurement. Les plantations à venir jouiront du même privilège pendant le même laps de temps. Les dispositions qui précèdent seront indépendantes de la nature des plants et du mode de culture.

Art. 2. — Dans aucun cas, la même parcelle de terre ne pourra jouir à deux reprises du bénéfice de l'article précédent.

Art. 3. — Les dégrèvements accordés en vertu de la présente loi seront imputés sur le fonds de non-valeurs.

Art. 4. — Un règlement d'administration publique déterminera les mesures à prendre pour assurer l'exécution de la présente loi.

Greffage aérien. — L'art de greffer n'a pas dit son dernier mot; appliqué à la vigne, il a une importance majeure, et il nous a paru utile de prêter notre concours à la vulgarisation de tous les procédés qui peuvent améliorer et simplifier cette délicate opération.

Aujourd'hui, nous voulons donner l'analyse d'une brochure de M. Pannetier, traitant de la possibilité de la greffe aérienne.

D'après l'auteur de l'opuscule que nous signalons à l'attention de nos lecteurs, les avantages de ce système sont considérables. En greffant au-dessus du sol, on évite les froides températures de celui-ci, sa mauvaise constitution physique, on épargne la main-d'œuvre nécessaire pour les buttages et déchaussages, on n'a pas à redouter le trop grand développement des bourrelets, on est à l'abri des ravages des insectes nuisibles.

En présence de pareils avantages économiques et pratiques, étant admis que la greffe aérienne présente autant de chances de réussite que la greffe en sous sol, il y avait lieu de se préoccuper de trouver le moyen de consolider le greffon sur le sujet, d'une façon plus sûre, puisqu'il n'était pas préservé par le butage.

C'est en cela que consiste le procédé Allié, préconisé par M. Pannetier. Il s'applique aux deux modes de greffage généralement adoptés pour la vigne, greffe en fente et greffe anglaise. M. Allié, un modeste industriel de Saint-Antonin, a imaginé un procédé de ligature pour remplacer le raphia ou la ficelle. Il se sert d'un bouchon partagé longitudinalement en deux parties égales et qu'on place de chaque côté de la greffe, pour être réunies par du fil de fer.

Il suffit alors, pour plus de sûreté, d'enve-

lopper la ligature de terre glaise ou simplement de l'onguent de Saint-Fiacre.

Pour faciliter l'opération, Allié a inventé un instrument ingénieux, une sorte de pince, à l'aide desquelles on peut serrer à volonté les deux sections du bouchon appliqués à la greffe, et maintenues par les mâchoires de cette espèce de tenailles.

Un ressort de sécateur permet d'écartier à volonté les branches de la pince : un écartement est ménagé entre les mâchoires pour le passage du fil de fer.

Une fois ainsi faite, la greffe ne demande plus aucun soin, il suffira d'enlever les bouchons en septembre.

Avec ce système, deux hommes suffisent, l'un pour greffer, l'autre pour lier et masquer.

L'économie serait d'au moins 40 0/0 comparé aux autres procédés de greffage, si on tient compte de la diminution de la main-d'œuvre, et du prix de revient des bouchons et du fil de fer, relativement peu élevé.

M. Pannetier signale les nombreux succès déjà obtenus par l'emploi de ce nouvel appareil de greffage, expérimenté par Mme de Fitz-James, MM. Bergis, Mathet, et autres viticulteurs, dont la compétence fait autorité en cette matière.

Nous ne saurions trop engager nos lecteurs à lire l'opuscule dont nous faisons ce rapide compte-rendu, et à essayer d'un procédé qui se recommande par l'économie.

C'est surtout en agriculture que l'économie est le plus saint des devoirs.

R.

Marché de Cahors. — Le marché-foire du 17 décembre a été peu important. Pas de hausse sur le prix des bestiaux. Les bœufs destinés à la boucherie se vendaient de 20 à 27 fr. les 50 kilog., poids vif et les moutons valaient de 0 fr. 45 à 0 fr. 50 le kilog.

Les oies grasses se sont vendues de 1 fr. 20 à 1 fr. 30 le kilog. Les dindons et les volailles étaient livrés au prix de 1 fr. le kilog.

Les truffes valaient de 14 à 16 fr. le kilog.

Légère hausse sur les blés dont le prix moyen a été de 17 fr. 75 l'hectolitre.

Le maïs était livré au prix de 12 fr.

Bordeaux, 19 décembre.

Bœufs. — Amenés, 427. — Vendus, 321. — Prix des 50 kilog. : 1^{re} qual., 60 à 65; 2^e qual., 50 à 60; 3^e qual., 35 à 40.

Veaux. — Amenés, 277. — Vendus 263. — Prix des 50 kilog. : 1^{re} qual., 60 à 70, 2^e qual., 55 à 65; 3^e qual., 50 à 55.

Moutons. — Amenés, 2,087. — Vendus, 1,597. — Prix des 50 kilog. : 1^{re} qual., 70 à 75; 2^e qual., 60 à 70; 3^e qual., 55 à 60.

Agneaux. — Amenés, 110. — Vendus, 210, de 15 à 17 fr. la pièce.

ÉTUDE

De M^e Georges DELBREIL, avoué près le tribunal civil de Cahors.

Le Public est prévenu que, dans la vente des biens immeubles dépendant de la succession bénéficiaire de M. Jules Martin, quand vivant, propriétaire demeurant aux Cavaliers, commune de Carnac-Rouillac, et qui doit avoir lieu le trente décembre courant, en l'étude de M^e Derrupé, notaire à Sauzet, il a été rendu, sous la date du vingt-un décembre aussi courant, un jugement qui autorise soit les héritiers bénéficiaires, soit les créanciers à demander, s'il le jugent convenable, le blottement des lots après les adjudications partielles et à faire vendre le tout en un seul lot sur la mise à prix formée par le total des prix des adjudications partielles.

Cahors, le vingt-deux décembre mil huit cent quatre-vingt-sept.

L'avoué poursuivant,
DELBREIL.

ÉTUDE

De M^e Jules BILLIÈRES, licencié en droit, avoué à Cahors, rue Ste-Claire, 52, près le Palais de justice.

EXTRAIT

D'UN

Jugement de séparation de biens

Suivant jugement rendu par le tribunal civil de Cahors, le vingt-un décembre mil huit cent quatre-vingt-sept, enregistré.

La dame Anne Alazard, sans profession, épouse de François Bernadon, propriétaire, sans profession, avec lequel elle est domiciliée au lieu des Maisonnelles commune de Montlauzun, ayant M^e Jules Billières pour son avoué.

A été déclarée séparée, quant aux biens seulement, d'avec ledit Bernadon, son mari.

Pour extrait certifié sincère et conforme par l'avoué poursuivant soussigné.

Cahors, le vingt-deux décembre mil huit cent quatre-vingt-sept.

L'avoué poursuivant,
Jules BILLIÈRES

ÉTUDE

De M^e MAZIERES, avoué à Cahors.

EXTRAIT

D'UN

Jugement de séparation de biens

Par jugement du tribunal civil de Cahors, en date du vingt décembre courant, Antoinette Jarlan, sans profession, a été séparée de biens d'avec le sieur Jean Bousquet, son mari, marchand tailleur, demeurant ensemble à Varaire, canton de Limogne.

Pour extrait certifié véritable.

A Cahors, le vingt-deux décembre mil huit cent quatre-vingt-sept.

L'avoué poursuivant,
MAZIERES.

BOURSE. — Cours au 21 déc.

| | |
|----------------------------------|--------|
| 3 0/0..... | 81 35 |
| 3 0/0 amortissable (ancien)..... | 00 00 |
| 3 0/0 id. 1884..... | 85 40 |
| 1/2 0/0 ancien..... | 107 60 |
| 1/2 0/0 1883..... | 107 60 |

Dernier cours du 21 déc.

| | |
|--|----------|
| Actions Orléans..... | 1,307 50 |
| Actions Lyon..... | 1,240 00 |
| Obligations Orléans 3 0/0..... | 405 00 |
| Obligations Lombardes (jouissance janvier 1884)..... | 294 50 |
| Obligations Lombardes (jouissance.....) | 000 00 |
| Obligations Saragosse (jouissance janvier 1884)..... | 359 00 |

CRÉDIT FONCIER DE FRANCE

ÉMISSION

de 230,000 BONS de 100 fr.

AVEC LOTS

(Arrêtés ministériels des 24 octobre et 9 décembre 1887)

Remboursement de tous les Titres à 200 FRANCS au moins.

Capital remboursé, LOTS et PRIMES 57,650,400 francs.

MONTANT TOTAL DES LOTS

11,888,000 Francs

Dont 101 Lots de 100,000

LE PRIX D'ÉMISSION DE 100 FRANCS

Sera payable de la manière suivante :

| |
|---------------------------------|
| 20 francs en souscrivant, |
| 20 — à la répartition, |
| 20 — du 10 au 15 avril 1888, |
| 20 — du 10 au 15 août 1888, |
| 20 — du 10 au 15 décembre 1888. |

Les libérations totales seront admises à toute époque. Le 1^{er} tirage aura lieu le 15 mars 1888

La somme nécessaire au remboursement des titres et au paiement des lots, sera employée par le CRÉDIT FONCIER DE FRANCE en prêts hypothécaires et communaux.

L'émission a pour objet de permettre la liquidation des Loteries de Marseille, de Toulon et de Nice et de la Loterie Coloniale.

Pour les détails, voir le prospectus.

Souscription publique le Mercredi 28 Décembre 1887 Au CRÉDIT FONCIER, rue des Capucines, 19; Au Comptoir d'escompte de Paris, rue Bergère, 14;

A la Société générale, rue de Provence, 54; Au Crédit industriel, rue de la Victoire, 72; Au Crédit Lyonnais, boulevard des Italiens, 19;

A la Société de Dépôts et Comptes courants, place de l'Opéra, 2;

A la Banque d'escompte de Paris, place Ventadour;

Dans les Agences et Succursales, et chez les correspondants des Sociétés ci-dessus.

On peut souscrire dès à présent par correspondance

Les souscriptions par listes ne sont pas admises

L'admission à la cote officielle de la Bourse de Paris sera demandée.

La Caisse Générale d'Épargne et de Crédit, 116, place Lafayette, à Paris, reçoit dès à présent les souscriptions aux Bons à Lots.

LE VIN AROUD au QUINA, au FER & à la VIANDE

est le médicament par excellence, le plus énergique pour combattre le CHOLESTE, l'ANÉMIE, l'Appauvrissement ou l'Altération du SANG. Il convient à toutes les personnes d'une constitution languissante ou affaiblie par le travail, les veilles, les excès ou la maladie. Chez FERRÉ, pharm., 102, r. Richelieu, PARIS, & Ph^{ies}.

Eviter les contrefaçons

CHOCOLAT MENIER

Exiger le véritable nom

A LOUER

MAGASIN

CHAMBRE ET CUISINE

Place Saint-James et rue des Pénitents, 2

S'adresser au Propriétaire

Établissement Hydrothérapique

CHEZ M^{ME} SABATIÉ

CAHORS, 6 — Allées Fénelon, 6 — CAHORS

Bains de toute nature — Hydrothérapie complète chaude et froide. — Etuves. — Chambres pour malades.
Par la sécurité de son installation et sa tenue irréprochable, cet Etablissement entièrement refait à neuf, se recommande tout spécialement aux personnes désireuses du confort et du bien-être.

Toutes les Baignoires sont émaillées.

TARIF :

| | | | |
|---|----------|---|----------|
| Douches de toute sorte, à piston, en jet, en pluie, ascendantes, etc., avec friction, ou massage, ensemble..... | 1 fr. | Bain simple..... | 0 fr. 75 |
| Etuves, avec soins particuliers..... | 2 fr. 50 | Bains médicamenteux..... | 1 fr. 50 |
| Bains de vapeur, Sudation, Fumigation, etc..... | 2 fr. | Bains sulfureux alcalins, de mer artificiels..... | 1 fr. 50 |
| | | Bavages, Vichy, de Pennès, etc. | 1 fr. 50 |

On donne des abonnements à prix réduits pour les douches.

GRAND ENTREPOT D'EAUX MINÉRALES NATURELLES FRANÇAISES ET ÉTRANGÈRES

A. COUDERC

67, BOULEVARD GAMBETTA, 67. — CAHORS

ANDABRE, 0 fr. 80. — BALARUC, 1 fr. 25. — BONDONNEAU, 1 fr. 00. — BONNES, 1/4 de litre 0 fr. 75. — BONNES, 1/2 litre 1 fr. 00. — BOURBOULE, (La) 1 fr. 25. — BUSSANG, 0 fr. 90. — CHATEAUFORT, 0 fr. 40. — CHATEL GUYON, Gubler 1 fr. 00. — CONTREXEVILLE, Pavillon 1 fr. 00. — CRANSAC: en bouteille 0 fr. 80; en bonbonne 0 fr. 40. — GAZOSTS, 1 fr. 20. — HUNYADI-JANOS, 1 fr. 00. — MIERS: en bouteille 0 fr. 80; en bonbonne 0 fr. 40. — ROYALE-HONGROISE, 1 fr. 00. — OREZZA, 1 fr. 25. — POUQUES, St-Leger 0 fr. 90. — REINE DU FER, 0 fr. 80. — ST-GALMIER: Noel 0 fr. 40; Badoit 0 fr. 40. — SIERCK, 1 fr. 10. — VICHY: Lardy 0 fr. 70; Larbeaud 0 fr. 60; Célestins 0 fr. 80; G^{de} grille 0 fr. 80; Hôpital 0 fr. 80; VALS: St-Jean 0 fr. 80; Dominique 0 fr. 80; Précieuse 0 fr. 80; Rigolette 0 fr. 80; Amélie 0 fr. 80; La Perle 0 fr. 70; Victoire 0 fr. 70.

Sur demande, toutes les Eaux qui pourraient être demandées; une réduction de 5 pour 100 sera faite pour tout acheteur de 25 bouteilles.

ÉLEGANCE — PLUS DE DOS RONDS — SOUTIEN avec les

BRETELLES AMÉRICAINES HYGIÉNIQUES



La BRETELLE AMÉRICAINE élargit la poitrine, produit une libre respiration et a une valeur inappréciable pour la jeunesse. Elle écarte toute tendance au **Dos Rond**, renforce la voix et les poumons et est indispensable par le bien-être qu'elle donne à tous ceux qui en font usage.

Prix suivant qualité : 3, 5, 7.50 et 10 fr.

Seul dépôt chez : J. LARRIVE, fils aîné, 16, rue de la Liberté, Cahors

Machines à coudre de tous systèmes, garanties sur facture.

MERCIERIE, BONNETERIE, DRAPERIE, CHAUSSURES, ARTICLES DE VOYAGE ETC

GRANDS MAGASINS DE NOUVEAUTÉS A PRIX FIXE

Le système de vendre tout à bon marché et entièrement de confiance est absolu dans la maison.
Maison de Confiance
PONTIÉ
Tout article qui a cessé de plaire est échangé ou remboursé, au gré de l'acheteur.

Jacques FONTÈS Successeur

Boulevard Gambetta et rue Fénelon. — CAHORS

Nouveautés pour Robes, Confections pour Dames et Enfants, Soieries en tous genres, Velours, Fourrures, Manchons, Spécialité d'articles pour deuil, Tissus et Châles, Nouveautés pour Hommes, Draperies en tous genres, Gilets fantaisie, Cravates, Flanelles de santé, Toiles en tous genres, Linges de table, Etouffes pour ameublements, Tapis d'appartements et pour Eglises, Couvertures, Mousselines, Rideaux, Spécialité pour Corbeilles de Mariages, Châles, Cachemire des Indes et de France, etc. — Envoi d'échantillons sur demande. — Expédition franco de port pour tout achat au-dessus de 20 francs.

Nota. — L'honorable Maison **PONTIÉ** est connue très avantageusement dans tout le département pour traiter les affaires de confiance. Jacques FONTÈS, son successeur, ayant des rapports directs avec les premières fabriques de France et de l'Étranger, continuera à Cahors, à offrir au moins les mêmes avantages que les grandes maisons de Paris.

SERVICE De l'habillement ET DU Campement

AVIS AU PUBLIC

Le 5 janvier 1888 à deux heures il sera procédé à Paris dans une des salles de l'hôtel de l'Intendance militaire, rue Saint-Dominique numéro 18, à l'adjudication publique de la fourniture de :

100,000 cartouchières d'infanterie. Cette fourniture sera divisée en 20 lots dont la composition est indiquée au cahier des charges.

Le public est admis à prendre connaissance des modèles types et du Cahier des charges dans les magasins de l'habillement de l'intérieur.

Les pièces qui doivent accompagner les demandes d'admission à soumissionner, devront être remises au sous-intendant militaire chargé du service de l'habillement à Paris, avant et au plus tard le 28 décembre 1887.

Le sous-intendant militaire, Signé: Boué

Pour copie conforme: Le sous-intendant militaire, AZÉMA.

DENTS & DENTIERS

PERFECTIONNÉS GARANTIS
Ayant mérité une mention honorable de l'Académie Nationale, posés sans douleur ni extraction de racines, servant à la mastication comme les dents naturelles et s'adaptant au point de tromper l'œil le plus exercé.

GUÉRISON des maladies des Dents et des Gencives.

TRAITEMENT spécial des Dents déchaussées et chancelantes, redressements, plombages, métallisations, aurifications, obturations siliceuses imitant parfaitement l'émail des dents, en un mot, toutes les opérations relatives à l'art dentaire!

* AUDOUARD *

Ex-dentiste des grandes communautés religieuses et institutions du faubourg St-Germain, à Paris. Membre de l'Association générale des Dentistes de France et de la Société d'Odontologie de Paris.

CHIRURGIEN-DENTISTE
Des principaux établissements d'éducation du Lot et de la Corrèze

A BRIVE

POUDRE DENTIFRICE ALCALINE ET ÉLIXIR LEUCODONTE
Prévenant la Carie et le déchaussement des Dents ordonné depuis longtemps par un grand nombre de Médecins.

5 fr. la Boîte. — Le Flacon 5 fr.

EXPÉDITION FRANCO CONTRE UN MANDAT-POSTE

NOTA. — M. AUDOUARD engage les personnes qui doivent se rendre à Brive pour la commande d'appareils dentaires, de bien vouloir lui annoncer leur visite deux ou trois jours à l'avance.

L'ATLAS NATIONAL

Par F. DE LA BRUGÈRE, membre de la Société de Géographie, membre du conseil de la Société de Géographie de Paris, lauréat des Sociétés savantes, etc., etc.

NOUVELLE ÉDITION MISE À JOUR, récompensée aux Expositions universelles ET CONTENANT LA GÉOGRAPHIE DE LA FRANCE ET DE SES COLONIES

125 CARTES COLORIÉES, tous les départements, les Colonies et les PLANS EN CHROMO des grandes villes de France

L'ouvrage complet en 125 liv. à 15 cent.

ne reviendra qu'à 48 fr. 75

AVEC 125 CARTES COLORIÉES

115 CENTIMES la livraison avec carte colorée

La 1^{re} liv. à 45 c. contenant la grande carte des chemins de fer, en 10 couleurs, est en vente chez tous les libraires d'un spécimen gratis à FAYARD, éditeur, 73, Bd St-Michel, Paris, ou adresser, 75 cent. timb. pour recevoir la 1^{re} liv. séri

Le propriétaire-gérant, Layrou.

Saison d'Hiver THERMES DE CAHORS Saison d'Hiver

Calorifère perfectionné chauffant tout l'Etablissement

INSTITUT HYDROTHERAPIQUE DU Docteur TEYSSÈDRE

CAHORS, rue de la Chartreuse, CAHORS

A partir du 22 octobre, l'Etablissement est chauffé dans toutes ses parties (couloirs, salle d'hydrothérapie, deshabilloirs, cabines de bains, etc.). Un puissant Calorifère à air chaud, nouveau système, permet de maintenir une température régulière de 20 à 25 degrés centigrades.

DICTIONNAIRE DES COMMUNES DU LOT de M. L. COMBARIEU archiviste départemental. Statistique, géographique, historique, archéologique, géologique etc. avec carte du département. 5 fr. chez les Libraires ou au Bureau du Journal du Lot, 5 f. 50 par la Poste.

CARTE DU LOT, la plus complète qui existe, indiquant tous les chemins de fer en projet ou en construction: — 75 cent. chez les Libraires et au Bureau du Journal du Lot. — 1 fr. par la Poste.

NOTES pour servir à l'histoire **DES ETATS PROVINCIAUX DU QUERCY** par M.-J. BAUDEL, Censeur au Lycée de Marseille. — 1 fr. au bureau du Journal du Lot, 1 fr. 30 par la poste.

TABLEAU OFFICIEL DES DISTANCES de chaque Commune au chef-lieu du canton, de l'arrondissement et du département, dressé en exécution de l'art. 93 du régl. du 48 juin 1811. — 1 fr. au Bureau du Journal du Lot. — 1 f. 10 par la poste.

LE QUERCY AUX ETATS GÉNÉRAUX DE 1789. — Assemblées des sénéchaussées, procès-verbal des séances — Liste complète des députés, par M. L. COMBARIEU, archiviste départemental. 15 exemplaires à vendre: 7 fr. au Bureau du Journal du Lot, 7 fr. 50 par la poste.

GOURDON ET SES SEIGNEURS du X^e siècle au XIV^e siècle par MM. L. COMBARIEU et F. CANGARDEL. — 1 fr. au Bureau du Journal du Lot. 1 f. 25 par la poste.

DU PIN
LIQUEUR DITE ÉLIXIR DES VOSGES
Appréciation la Grande
MÉDAILLE D'OR
A L'EXPOSITION UNIVERSELLE DE PARIS 1878

FOURGEAUD & LACOÏSTE
Membres de l'Académie nationale, Inventeurs & Fabricants
PÉRIQUEUX

Il est facile d'imiter. Il est difficile de créer
l'Élixir des Vosges est une liqueur SUI GÉNÉRIS
dont les Bourgeois de Sapin forment essentiellement
la base.
Il n'est pas et ne peut pas être une imitation de la
GRANDE CHARTREUSE

On demande des représentants sérieux, pouvant fournir de très bonnes références.

21 RÉCOMPENSES F. PRIX
MÉDAILLES D'ARGENT, OR
ET DIPLOME D'HONNEUR

3 Paris 1^{er} ordre de mérite

Académie nationale

PÉRIQUEUX 1880 DIPLOME D'HONNEUR
ARRÊTÉ DU JURY
BOULEVARD EXPRIMÉ: 1880 CONCOURS

EXPOSITION CAHORS 1881

B. DOUCÈDE

Marchand tailleur à CAHORS, rue de la Liberté.